

## ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'ORNE

LE DIRECTEUR DE L'ARS DE NORMANDIE,

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;

**VU** l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** l'arrêté initial du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du conseil territorial de santé de l'Orne ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 14 septembre 2022 portant composition du conseil territorial de santé de l'Orne ;

**VU** le courriel de la CAF de l'Orne en date du 28 octobre 2022 ;

**VU** le courriel de l'ANECAMPS en date du 26 décembre 2022 ;

VU le courriel de la FHP en date 9 janvier 2023 ;

VU le courriel de l'UNAFAM en date 11 janvier 2023 ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Orne en date 18 janvier 2023 ;

VU le courrier de Monsieur le Président de l'UFC Que Choisir de l'Orne ;

VU le courrier de la FNEHAD en date du 21 juin 2023 ;

Vu le mail de l'Association Addictions France du 24 octobre 2023 ;

Vu le mail de l'Union Régionale des professionnels de santé - infirmiers en date du 31 octobre 2023 ;

Vu le mail du Syndicat National des Établissements et Résidences Privés et Services d'Aide à Domicile pour Personnes Âgées (SYNERPA) en date du 14 novembre 2023 ;

**SUR PROPOSITION** des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1** : La liste des membres titulaires et suppléants du conseil territorial de santé est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Monsieur Arnaud HOUVION (FHP) est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Youcef AMARA (FHP)

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Madame Sophie PRIMA (SYNERPA) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Maxime QUIEVRE
- Madame Sophie CAVAILLES (ANECAMPS) est nommée suppléante de Madame Sophie PRIMA (SYNERPA)
- Monsieur Gaëtan FERCHAUX (UDAF) est nommé suppléant en remplacement de Monsieur Ismaël LACHHEB (NEXEM)

c) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Madame Muriel BRIFFAULT (Association Addictions France) est nommée suppléante de Madame GENIN COSSIN (PSN)

**d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

- Madame Amélie GANDINI est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Christophe MOREAU (URPS infirmiers)
- En attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Madame Nadia LOUZÉ (URPS infirmiers)

**g) Au plus cinq un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

- Madame Marine BOUCHARD (HAD Pierre Noal) est nommée titulaire en remplacement de Madame Karine OBLIN (HAD Pierre Noal).

**2) Collège des représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**

**a) Au plus six représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**

- Monsieur Didier BABONNEAU (UNAFAM) est nommé suppléant de Monsieur Hervé BAGOT en remplacement de Madame Danielle BAGLIN
- Madame Michèle LEROY (UFC Que Choisir) est nommée titulaire en remplacement de Madame Josiane LE CORRE (UFC Que Choisir)

**4) Collège de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

**a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

- Madame Isabelle RIOUX (Sous-préfète d'Argentan) est nommée titulaire en remplacement de Madame Christine ROYER (Sous-préfète d'Argentan)
- Monsieur David LEPAISANT (Préfecture) est nommé suppléant de Madame Isabelle RIOUX en remplacement de Monsieur Bertrand LÉONCE (Préfecture)

**b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

- Monsieur Yannick MAUDUIT (CAF) est nommé suppléant de Monsieur Frédéric COCHU (CPAM)

**ARTICLE 2** : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de l'Orne, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de l'Orne inscrits au II du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de l'Orne. La saisine du tribunal

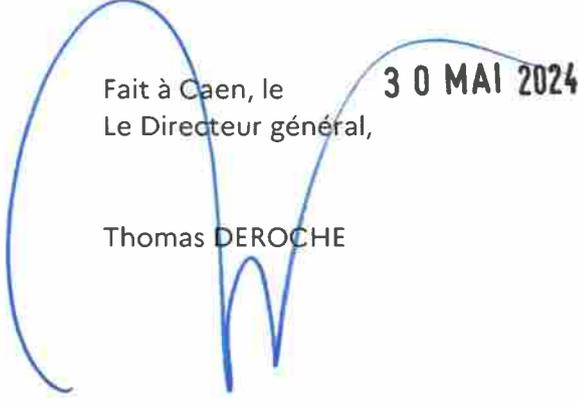
administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le  
Le Directeur général,

30 MAI 2024

Thomas DEROUCHE



## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISÉE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ DE L'ORNE

Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

### a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Monsieur Didier CHESNAIS (FEHAP)	En attente de désignation
Monsieur David TROUCHAUD (FHF)	Monsieur Stéphane PÉAN (FHF)
Monsieur Arnaud HOUVION (FHP)	En attente de désignation

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre-Emmanuel HENNERESSE (FHF)	Madame Sylvie GARREAU (FHF)
Monsieur Kéléti KABA (FHF)	Monsieur Ahmed CHAFAI (FHF)
En attente de désignation	En attente de désignation

### b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Fabien LAMBERT (FEHAP)	Monsieur Yvan CARTEL (FEHAP)
Monsieur Laurent VIVIER (FHF)	Monsieur Éric THIEBE (FHF)
Monsieur Christophe MAZIN (FHF)	Madame Sarah LÉVY (FHF)
Madame Yveline LELANDAIS (NEXEM)	Monsieur Gaëtan FERCHAUX (UDAF)
Madame Sophie PRIMA (SYNERPA)	Sophie CAVAILLES (ANECAMPS)

### c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie WARDEGA (PLANETH Patient)	Madame Magali LESUEUR (PLANETH Patient)
Madame Christine GENIN COSSIN (PSN)	Madame Muriel BRIFFAULT (Association Addictions France)
En attente de désignation	En attente de désignation

**d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alexis AUBIN (URML)	En attente de désignation
Monsieur Michel RIMEY (URML)	En attente de désignation
Monsieur Jean-François LEROY (URML)	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)	Monsieur Frédéric GOURIO (URPS Pharmaciens)
Monsieur Georges CUCU (URPS masseurs kinésithérapeutes)	Monsieur Jérémy MAUDOUIT (URPS Pédicures Podologues)
Madame Amélie GANDINI (URPS infirmiers)	En attente de désignation

**e) Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

**f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- **des centres de santé (CDS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)**
- **des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)**
- **des communautés psychiatriques de territoire (CPT)**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric ANGER (CPTS Orne-Centre Saosnois)	Madame Karine FOUCOIN (CPTS Orne-Est)
Madame Nadège DECAEN (CS départemental)	Monsieur Vivien GODET (CS infirmiers)
Monsieur Bernard SOUL (DAC clic du Bocage)	En attente de désignation
Monsieur Christophe PAPILLON (Maison des adolescents)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

**g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	Suppléant
Madame Marine BOUCHARD (FNEHAD)	Madame Nathalie VICQ (FNEHAD)

**h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-Michel GAL (CDOM)	En attente de désignation

Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

**a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ludovic HEUZEY (AFD)	Monsieur Jean-Louis MAILLARD (AFD)
Monsieur José COLLADO (ACCDM)	Monsieur Jean-Louis LEVEQUE (ACCDM)
Monsieur Alain CHESNEAU (UDAF)	En attente de désignation
Madame Michèle LEROY (UFC Que choisir)	En attente de désignation
Monsieur Hervé BAGOT (UNAFAM)	Monsieur Didier BABONNEAU (UNAFAM)
En attente de désignation	En attente de désignation

**b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yves HÉRICOURT	En attente de désignation
Madame Michelle LAMBERT	En attente de désignation
Monsieur Christian VANNIER	En attente de désignation
Monsieur Thierry MATHIEU	En attente de désignation

Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**a) Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Monsieur Laurent MARTING	Madame Catherine MEUNIER

**b) Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaire	Suppléant
Madame Elisabeth JOSSET	Madame Agnès LAIGRE

**c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile**

Titulaire	Suppléant
Madame Laurence GESLAIN	En attente de désignation

**d) Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Claude LENOIR (Président CDC Pays de Mortagne)	Madame Virginie VALTIER (Vice-Présidente de la CDC Pays de Mortagne)
Monsieur Joaquim PUEYO (Président de la Communauté Urbaine d'Alençon)	Monsieur Sébastien THIROUARD (Vice-Président de la CDC du Perche Normand)

**e) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Philippe VAN HOORNE (Président de l'AMO)	En attente de désignation
Monsieur Yves GOASDOUE (Maire de Flers)	Monsieur Patrick JOUBERT (Maire de la Ferrière Bochard)

Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

**a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle RIOUX (Sous-préfète d'Argentan)	Monsieur David LEPAISANT (Préfecture)

**b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle RETOUX (CARSAT)	Monsieur Joël LAUMAILLÉ (MSA)
Monsieur Frédéric COCHU (CPAM)	Monsieur Yannick MAUDUIT (CAF)

Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Gilles FOLIN (Mutualité Française)
En attente de désignation

II : Sont membres invités du conseil territorial de santé en application de l'article 19 de la loi N°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Parlementaires
Madame Chantal JOURDAN, députée
Madame Véronique LOUWAGIE, députée
Monsieur Jérôme NURY, député
Madame Nathalie GOULET, sénatrice
Monsieur Olivier BITZ, sénateur